

Baume Shanti

AMAP de Bannalec

Contrat Producteur - Amapiens Version 2022

Adhérent : Je soussigné(e)

.....

Adresse :

.....

N° tel :

Email :

.....

Producteurs : Marie et Vincent

Baume Shanti

Ferme de Quimerc'h

29380 BANNALEC

Tel : 06 68 73 04 25

Email : baume.shanti@gmail.com

Pour les amapiens :

J'adhère à l'association et suis à jour de ma cotisation annuelle. Je souscris avec la productrice un contrat tirelire d'un montant de euros. Le contrat tirelire est un soutien en trésorerie au producteur. Le décompte de la tirelire est détaillé en page 2. Lorsque la tirelire est épuisée, l'amapien peut reconduire le présent contrat en y ajoutant le montant de son choix. Si l'une des parties souhaite clore le contrat, le décompte sera restitué à l'amapien. Il n'y a pas de limite de temps pour l'utilisation du montant de la tirelire.

Pour le producteur :

Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité, à livrer au jour et à l'heure dits dans la limite des stocks disponibles. Il doit également se rendre disponible pour expliquer son travail. Il avisera les adhérents en cas de problèmes affectant la livraison, la conception des produits ou toute autre activité.

Distribution : jeudi 31 mars

jeudi 30 juin

jeudi 29 septembre

jeudi 15 décembre

Fait à ; le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

